



arret contrat de travail, en arret maladie et enceinte

Par **juliette01**, le **21/05/2010** à **09:55**

Bonjour,

je suis en cdd depuis 6 ans dans une maison de retraite public et j'ai du me mettre en arret de travail car je suis enceinte de 5 mois et j'ai eu des complications. Cela fait 1 mois que je suis en arrêt maladie et mon contrat de travail prend fin le 31 mai 2010. Mon employeur m'a téléphoné pour me dire qu'il allait m'envoyer un courrier pour mettre fin à mon contrat. A t'il le droit de le faire?

J'ai appris qu'il m'avait déjà remplacé sur mon poste actuel. Fin mai je n'ai plus de boulot et je sais pas qui va me payer sachant que mon congé maternité commence le 27 aout 2010.

Merci beaucoup pour votre réponse.

Par **miyako**, le **22/05/2010** à **18:25**

Bonsoir,

malheureusement,votre contrat de travail (CDD) prenant fin fin mai 2010,l'employeurest en droit de ne ps le renouveler.

Le fait d'être en ceinte ,n'oblige pas votre employeur à renouveler votre contrat (CDD).

Amicalement vôtre

suji Kenzo